

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

est convoqué pour le
mercredi 2 février 2022

à la salle omnisports de Beausobre, à 20 h 15

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} décembre 2021.
2. Communications du Bureau.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des associations intercommunales.
5. Nomination de la commission chargée de l'étude de la prise en considération du postulat du groupe des Vert-e-s « Pour une stratégie de parking efficiente à Morges ». Présidence PLR.
6. Nomination de la commission chargée de l'étude de la prise en considération du postulat de Christine Mayor et consorts « Un distributeur automatique de produits frais, sains, locaux et durables ». Présidence VER.
7. Préavis de la Municipalité
 - N° 1/2.22 Adoption du Plan directeur communal des mobilités (PDCom mob) – 1^{ère} séance de commission : mardi 15 février 2022 à 18 h 30 en salle des Pas perdus, Hôtel de Ville. Présidence PSIG ;
8. Rapports de commissions
 - N° 2/2.22 Remplacement de trois véhicules par des engins électriques et acquisition d'un nouveau petit véhicule utilitaire électrique ;
 - N° 3/2.22 Réponse au postulat du groupe PLR - Conséquences de la crise sur l'économie locale ;
 - N° 4/2.22 Prise en considération de la pétition « Libre sur les quais ».
9. Postulat du Camille Robert et consorts « Pour la prise en compte des couples LGBTIQ et des familles arc-en-ciel à Morges » – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
10. Interpellation du groupe PSIG « PALM : où en sont les réalisations sur le territoire de la Ville de Morges ? » - Réponse de la Municipalité
11. Interpellation du groupe PSIG « Deux ans avant l'échéance, il est temps de mettre en œuvre la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) » - Réponse de la Municipalité

12. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

13. Questions, vœux et divers.

le président

Jean-Pierre Morisetti

la secrétaire

Tatyana Laffely Jaquet